

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Vendredi 07 Août 2020 à 17H00

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

M. Bernard COLMANT – Jean-François DEBEAUVAIS – Joël EUSTACHE - Daniel LADU – Luc VAN HYFTE - Joël WIMEZ.

❖ Appel de **LOMME FUTSAL** d'une décision de la Commission d'Appel du District des Flandres du 23/06/20 parue le 29/06/2020 relatif au match opposant TOURCOING BENFICA 2 / LOMME FUTSAL du 20/12/2019.

Décision de la Commission d'Appel du District des Flandres du 23/06/2020 :

Confirme la décision de la Commission Juridique du District des Flandres, tout en notifiant au club de Tourcoing Benfica son manque d'éthique du fait de prétendu son refus de transmettre le double de la feuille de match (*Extrait du PV : la commission constate l'absence de la feuille de match réclamée 2 fois par le District*)

La Commission,

Club appelant absent.

Confirme la décision de la Commission d'appel du District des Flandres.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Président de séance de la CR Appel
Juridique

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Vendredi 07 Août 2020 à 17H15

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

M. Bernard COLMANT – Jean-François DEBEAUVAIS – Joël EUSTACHE - Daniel LADU – Luc VAN HYFTE - Joël WIMEZ.

❖ Appel de **TERGNIER FC** d'une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 02/07/20 parue le 06/07/2020 relatif à la demande de mutation de M. Maxime DELHORME.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 02/07/2020 :

Motivation non retenue, délivrer licence mutation.

La Commission,

Confirme la décision de première instance.

Mr LADU n'a pas pris part aux délibérations ni au vote.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Président de séance de la CR Appel
Juridique

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Vendredi 07 Août 2020 à 17H30

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

M. Bernard COLMANT – Jean-François DEBEAUVAIS – Joël EUSTACHE - Daniel LADU – Luc VAN HYFTE - Joël WIMEZ.

❖ Appel de **ARSENAL ABC** d'une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 02/07/20 parue le 06/07/2020 relatif à la demande de mutation de M. Massengo BASSARILA.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 02/07/2020 :

Document signé – Mutation refusée

❖ Appel de **ARSENAL ABC** d'une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 28/07/20 parue le 31/07/2020 relatif à la demande de mutation de M. Abdelbaki BRAHIMI et Oumar NDIAYE.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 28/07/2020 :

Reçu reconnaissance de dette signée, motivation retenue, mutation refusée (pour les deux joueurs)

La Commission,

Réforme.

Infirmes la décision de première instance, date initiale à conserver pour les mutations.

Mr LADU n'a pas pris part aux délibérations ni au vote.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Président de séance de la CR Appel
Juridique

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Vendredi 07 Août 2020 à 17H45

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

M. Bernard COLMANT – Jean-François DEBEAUVAIS – Joël EUSTACHE - Daniel LADU – Luc VAN HYFTE - Joël WIMEZ.

❖ Appel de **ST MAXIMIN** d'une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 02/07/20 parue le 06/07/2020 relatif à la mutation de M. Mohamed EL MORABTI.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 02/07/2020 :

Motivation non retenue, délivrer licence mutation.

La Commission,

Réforme la décision de première instance.

Licence annulée.

Mr LADU n'a pas pris part aux délibérations ni au vote.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Président de séance de la CR Appel
Juridique

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Vendredi 07 Août 2020 à 18H00

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

M. Bernard COLMANT – Jean-François DEBEAUVAIS – Joël EUSTACHE - Daniel LADU – Luc VAN HYFTE - Joël WIMEZ.

❖ Appel de **VALOIS EN MULTIEN** d'une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 16/07/20 parue le 20/07/2020 relatif aux refus des mutations pour plusieurs joueurs.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 16/07/2020 :
Mutations refusées.

La Commission,

Infirme pour le joueur Jahyd CHBIKI U10.

Mise en délibéré en ce qui concerne les joueurs U14 et U15.

Mr LADU n'a pas pris part aux délibérations ni au vote.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Président de séance de la CR Appel
Juridique

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Vendredi 07 Août 2020 à 18H15

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

M. Bernard COLMANT – Jean-François DEBEAUVAIS – Joël EUSTACHE - Daniel LADU – Luc VAN HYFTE - Joël WIMEZ.

❖ Appel de **NEUVILLE ST REMY** d'une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 16/07/20 parue le 20/07/2020 relatif au refus de la mutation du joueur Loann BLOTTIERE.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 16/07/2020 :
Mutation refusée.

La Commission,

Confirme la décision de première instance.

Mr LADU n'a pas pris part aux délibérations ni au vote.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Président de séance de la CR Appel
Juridique

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Vendredi 07 Août 2020 à 18H30

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

M. Bernard COLMANT – Jean-François DEBEAUVAIS – Joël EUSTACHE - Daniel LADU – Luc VAN HYFTE - Joël WIMEZ.

❖ Appel de **LE CATEAU** d'une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 28/07/20 parue le 31/07/2020 relatif aux refus des mutations pour plusieurs joueurs.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 28/07/2020 :

Mutations refusées.

La Commission,

Confirme partiellement la décision de première instance, accorde le départ des enfants des éducateurs FLAYELLE Axel et Mathis, LACOMBLEZ Nolan et CIMBE Lucas.

Mr LADU n'a pas pris part aux délibérations ni au vote.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Président de séance de la CR Appel
Juridique